

Image not found or type unknown



désolidarisation d'un prêt suite à un divorce

Par **savane**, le **14/10/2011** à **11:38**

Bonjour ! Notre divorce étant terminé(15 septembre 2010)j'ai demandé et payé la désolidarisation,qui a été accepté, pour que je continue a régler le prêt seule,Est ce que le notaire peux faire le document à la banque, sachant que ce dernier, vient de m'apprendre qu'il y a une hypothèque judiciaire ,sur la maison suite à un détournement d'argent sur le compte de ma belle mère,faite par mon ex-mari,(nous étions mariés sous le régime de la séparation de biens ,merci pour votre réponse